

*Direction du personnel, des services
et de la modernisation*

Arrêté du 27 décembre 2004 portant renouvellement du conseil scientifique de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat

NOR : *EQU0410471A*

Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer,
Vu l'arrêté du 28 janvier 1991 relatif au conseil scientifique de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 19 juillet 1991 fixant l'organisation de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat,
Arrête :

Article 1^{er}

En application de l'article 2, alinéa 3, de l'arrêté du 28 janvier 1991, susvisé, les personnalités suivantes, choisies en raison de leurs compétences dans le domaine de la recherche, sont renouvelées dans leur fonction de membre du conseil scientifique de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat pour une période de 3 ans :

M. Allard (Francis), professeur des universités (université La Rochelle) ;
M. Bretheau (Thierry), directeur de recherche CNRS ;
Mme Cordier (Sylvaine), directeur de recherche INSERM ;
M. Darve (Félix), professeur des universités, INPG ;
M. Duran (Patrice), professeur de sociologie (ENS Cachan) ;
M. Garrone (Robert), professeur des universités (université Lyon 1) ;
Mme Gibert (Janine), professeur des universités (université Lyon 1) ;
Mme Herbin (Raphaèle), professeur des universités (université Provence) ;
M. Joignaux (Guy), directeur de recherche INRETS ;
M. Juillet (François), directeur de recherche CNRS ;
M. Miramond (Marcel), professeur des universités (INSA de Lyon) ;
M. Olivero (Patrick), chargé d'études CETE du Sud-Ouest ;
Mme Roulleau-Berger (Laurence), chargée de recherche CNRS ;
M. Texier (Pierre-Yves), directeur de recherche INRETS.

Article 2

M. Perdrizet (François), directeur de la recherche et des affaires scientifiques et techniques du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, ainsi que le directeur de la recherche de l'école d'architecture de Lyon assistent aux réunions du conseil scientifique.

Article 3

M. Garrone (Robert), professeur des universités (université Lyon 1) est nommé président du conseil scientifique de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat.

Article 4

Le directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.
Fait à Paris, le 27 décembre 2004.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur du personnel, des
services
et de la modernisation,*
C. Parent